

**Marché à bons de commande de travaux d'entretien, réparations,
amélioration et extension de voirie – Reconstitution du marché –
Avenant n°1 au marché n° 09.097**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 18/12/2008, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché à bons de commande pour les travaux d'entretien, réparations, amélioration et extension de voirie dont les montants minimum et maximum sont fixés à 700 000 € HT et 2 800 000 €HT.

Ce marché à bons de commande a été passé avec l'entreprise Eurovia Haute Normandie à Arques la Bataille avec un rabais de 18 % sur les prix du bordereau.

Ce marché, passé pour une durée d'un an à compter de sa notification, soit le 30 avril 2009, est renouvelable trois fois par reconduction expresse et par période de 12 mois.

Les prix sont révisables à chaque reconduction annuelle suivant les modalités fixées à l'article 3.5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise Eurovia Haute-Normandie pour la reconduction du marché n° 09.097 pour une première période du 30 avril 2010 au 29 avril 2011.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire